

Europe / Amérique du Nord

Les Dolomites

Italie



CANDIDATURE AU PATRIMOINE MONDIAL – ÉVALUATION TECHNIQUE DE L’UICN

LES DOLOMITES (ITALIE) – ID No. 1237 Rev

Note : La proposition concernant les Dolomites a été présentée pour la première fois en janvier 2006. Elle concernait un bien en série de 27 éléments couvrant une superficie de 126 735,45 ha. Suite à des discussions qui ont eu lieu durant le processus d'évaluation, l'État partie a soumis une version révisée du dossier de proposition contenant 13 éléments de différentes tailles, proposition que le Comité du patrimoine mondial a examinée à sa 31^e Session (Christchurch, 2007). Sur recommandation de l'UICN, la proposition a été différée et l'État partie a été prié de recentrer la proposition sur les critères (vii) et (viii) en tenant compte des valeurs esthétiques, géologiques et, en particulier, géomorphologiques des Dolomites, avec un nombre réduit de sites plus cohérents pour illustrer ces valeurs au niveau du paysage. Ultérieurement, le 29 janvier 2008, l'État partie a soumis une proposition nouvelle et révisée, comprenant neuf éléments de différentes tailles, qui fait l'objet de la présente évaluation.

1. DOCUMENTATION

- i) **Date de réception de la proposition par l'UICN** : 15 mars 2008.
- ii) **Informations complémentaires officiellement demandées puis fournies par l'État partie** : l'UICN a demandé des informations complémentaires le 1^{er} octobre 2008 suite à sa mission d'évaluation sur le terrain et le 10 décembre 2008 suite à la réunion du Groupe d'experts du patrimoine mondial de l'UICN. L'État partie a communiqué des informations supplémentaires le 27 février 2009 pour fournir une réponse globale à toutes ces questions.
- iii) **Fiches techniques PNUE-WCMC** : extraites du dossier de proposition.
- iv) **Littérature consultée** : Embleton, C. (ed.) (1984). **Geomorphology of Europe**. Macmillan, London; Hancock, P.L. and Skinner, B.J. (eds.) (2000). **The Oxford Companion to the Earth**. Oxford University Press; Dingwall, P. and Badman, T. (2005). **Geological World Heritage: A Global Framework**. IUCN; Thorsell, J. and Hamilton, L. (2002). **A Global Overview of Mountain Protected Areas on the World Heritage List**. IUCN; Weidert, W.K. (ed.) (2001). **Klassische Fundstellen der Paläontologie**. Goldschneck Verlag, Korb.
- v) **Consultations** : 9 évaluateurs indépendants en 2008-2009 (en plus des 9 évaluateurs indépendants en 2006-2007). Des consultations approfondies ont eu lieu durant la mission précédente et la mission actuelle avec : des représentants des autorités et collectivités locales; du personnel technique de différents parcs et réserves naturels; des experts de la géologie, de la géomorphologie et des paysages; des chercheurs et autres acteurs dans le bien, y compris des représentants des communautés et intérêts économiques locaux.
- vi) **Visite du bien proposé** : Martin Price et Bastian Bomhard, septembre 2008.
- vii) **Date à laquelle l'UICN a approuvé le rapport** : 27 avril 2009.

2. RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES NATURELLES

La chaîne de montagnes des Dolomites, située dans le nord des Alpes italiennes, compte 18 sommets de plus de 3000 mètres. Le bien proposé comprend neuf éléments qui, ensemble, selon l'État partie contiennent les valeurs paysagères et géologiques les plus importantes de la chaîne des Dolomites dans son ensemble. Le site exclut des infrastructures importantes essentiellement associée au tourisme. La superficie totale du bien proposé couvre 141 903 ha.

Des zones tampons entourent chacun des éléments et, ensemble, couvrent une superficie de 89 267 ha. Les zones tampons ne font pas partie du bien en série proposé et ne servent qu'à soutenir sa conservation. Les noms et les superficies des différents éléments du bien proposé figurent dans le Tableau 1.

Le paysage et la géomorphologie des Dolomites se caractérisent par des murailles verticales, aux falaises abruptes dépassant parfois 1500 m de hauteur, et par une forte densité de vallées extrêmement étroites, longues et profondes. La densité des pinacles,

Tableau 1 : Superficie du bien proposé et des zones tampons

	Nom de l'élément du bien proposé	Superficie de l'élément (ha)	Zone tampon (ha)	Province
1	Pelmo-Croda da Lago	4 343,6	2 427,3	Belluno
2	Marmolada	2 207,5	578,0	Trente, Belluno
3	Pale di San Martino – San Lucano – Dolomiti Bellunesi – Vette Feltrine	31 665,7	23 668,9	Trente, Belluno
4	Dolomiti Friulane / Dolomits Furlanis e d'Oltre Piave	21 460,6	25 027,6	Pordenone, Udine, Belluno
5	Dolomiti Settentrionali / Nördliche Dolomiten	53 586,0	25 182,3	Trente, Bolzano, Belluno
6	Puez-Odle / Puez-Geisler / Pöz-Odles	7 930,3	2 863,5	Bolzano
7	Sciliar-Catinaccio / Schlern-Rosengarten – Latemar	9 302,1	4 770,7	Trente, Bolzano
8	Rio delle Foglie / Bletterbach	271,6	547,4	Bolzano
9	Dolomiti di Brenta	11 135,4	4 201,0	Trente
	Total	141 902,8	89 266,7	

pics et tourelles, qui atteignent presque toujours plusieurs centaines de mètres de hauteur, est une autre caractéristique dominante du paysage. Le type de roche caractéristique de la chaîne est la dolomie (ou calcaire dolomitique), une roche carbonatée formée de dolomite (carbonate de calcium et de magnésium). Le type de roche, le minéral et la chaîne elle-même doivent leur nom au géologue français du 18^e siècle Déodat de Dolomieu, qui fut le premier à décrire la dolomite dans cette région. Des montagnes formées de ce minéral couvrent une bonne partie du bien et se reconnaissent à leur couleur claire. Le bien en série proposé comprend une diversité de paysages spectaculaires non seulement pour leurs caractéristiques physiques mais aussi parce qu'ils réagissent aux variations naturelles de la lumière pour créer des panoramas d'une grande beauté naturelle.

Les paysages des Dolomites ont aussi une réputation internationale importante pour leur géomorphologie. On note une vaste gamme de types de terrain différents présentant un niveau de caractéristiques d'érosion et de géomécanique variées qui produisent des types de relief divers et témoignent de nombreux processus différents. Les plus remarquables sont les formes de terrain particulières créées dans les roches dolomitiques extensives qui comprennent de nombreux pics, pinacles et murailles rocheuses. Le bien contient aussi des formes de relief glaciaire intéressantes ainsi que des systèmes karstiques. Autre particularité essentielle : la nature dynamique des paysages qui crée fréquemment des éboulements, des inondations et des avalanches.

L'importance géologique des Dolomites réside dans la représentation d'une grande partie de l'ère mésozoïque de manière continue ainsi que

de quelques séquences de stratigraphie plus anciennes ou plus tardives. Le bien proposé contient d'importantes zones de référence pour la période du Trias et l'un des meilleurs exemples de préservation de systèmes de plates-formes carbonatées du Mésozoïque, y compris les registres fossilifères d'organismes bâtisseurs de récifs qui les accompagnent. La séquence illustre le renouveau et l'évolution de la vie après la plus grave extinction connue dans les temps géologiques à la limite entre le Permien et le Trias et une interaction entre le volcanisme et la sédimentation carbonatée. Dans le bien proposé, plusieurs séquences sont considérées comme des sections types et l'étape ladinienne du Trias doit son nom à une localité des Dolomites. Dans leur ensemble, les Dolomites permettent la reconstruction exacte de l'évolution d'une marge continentale passive (une marge entre la terre et la mer qui ne présente pas de zone de subduction comme la marge atlantique de l'Amérique du Nord moderne) et de phases de collisions continentales et d'évolution successives sur plus de 250 millions d'années.

La proposition contient un résumé technique important et détaillé des valeurs du bien. La description ne permet pas de comprendre facilement les valeurs du bien ni de distinguer les caractéristiques les plus importantes de celles qui n'ont qu'une importance régionale ou locale. Mais, dans l'ensemble, elle illustre l'association des valeurs géomorphologiques et géologiques qui, ensemble, donnent au bien proposé une importance internationale établie de longue date et exceptionnelle pour les sciences de la terre. Un résumé de certaines des caractéristiques soulignées dans la proposition, dans chacun des éléments de celle-ci, figure au Tableau 2.

Tableau 2 : Caractéristiques clés des éléments du bien

Nom de l'élément du bien proposé	Caractéristiques clés (bref résumé)
1. Pelmo-Croda da Lago	<ul style="list-style-type: none"> • Paysage spectaculaire avec une large gamme de formes de relief, notamment des tourelles, des plateaux, des corniches, des éboulis et les traces du dernier niveau glaciaire maximum. • Succession de la fin du Permien au début du Jurassique, avec des registres rocheux et fossilifères, tectoniques et sédimentologiques sur une période d'env. 100 millions d'années.
2. Marmolada	<ul style="list-style-type: none"> • Possède le plus haut sommet des Dolomites (3343m), la « reine des Dolomites », un massif rocheux de haut relief aux murailles verticales. • Registre géologique de la plate-forme sédimentaire du Trias recouverte de sédiments volcaniques.
3. Pale di San Martino – San Lucano – Dolomiti Bellunesi – Vette Feltrine	<ul style="list-style-type: none"> • Élément en fer à cheval avec paysages dolomitiques typiques comprenant des falaises, des plateaux, des vallées, des pinacles et des murailles. • Une des séries stratigraphiques les plus complètes des Dolomites, du début du Paléozoïque au Crétacé.
4. Dolomiti Friulane / Dolomits Furlanis e d'Oltrè Piave	<ul style="list-style-type: none"> • Beaucoup de murs rocheux à pic, pinacles, tourelles et vallées. • Succession stratigraphique dominée par des roches calcaires dolomitiques avec stratigraphie répétée en raison de la formation de failles.
5. Dolomiti Settentrionali / Nördliche Dolomiten	<ul style="list-style-type: none"> • Vastes zones de topographie montagneuse. Trois groupes principaux de montagnes avec des plateaux étendus dans la partie nord-ouest et des falaises rocheuses plus au sud. • La séquence stratigraphique la plus complète des Dolomites avec des expositions en trois dimensions de plates-formes carbonatées. Registres fossilifères d'importance internationale illustrant le renouveau de la vie après l'extinction permo-triasique et d'importants vestiges de récifs et de plantes fossiles.
6. Puez-Odle / Puez-Geisler / Pöz-Odles	<ul style="list-style-type: none"> • Deux grands plateaux dolomitiques isolés par des arêtes d'escarpement à pic et certains des plus hauts sommets des Dolomites; paysage dolomitique typique. • Succession stratigraphique bien préservée, avec peu de déformation et horizons fossilifères et stratigraphiques d'importance internationale.
7. Sciliar-Catinaccio / Schlern-Rosengarten – Latemar	<ul style="list-style-type: none"> • Grande diversité de formes de relief avec des pics dolomitiques abruptes et haut relief. • Localités clés stratigraphiques et paléontologiques du Trias, comprenant l'exposition du récif de Latemar, un plateau carbonaté isolé sujet de nombreuses études internationales.
8. Rio delle Foglie / Bletterbach	<ul style="list-style-type: none"> • Gorge profonde et en méandres créant une importante exposition géologique qui est la valeur clé de cet élément. • Succession bien exposée de roches permo-triasiques, particulièrement importante pour décrire les paléo-environnements permien et vestiges de fossiles traces de la vie vertébrée de l'époque.
9. Dolomiti di Brenta	<ul style="list-style-type: none"> • Formes de relief structurelles et climatiques spectaculaires, notamment tourelles rocheuses, pics, corniches, cirques, éboulis et un système karstique bien développé. • Les vastes expositions documentent l'évolution structurelle et stratigraphique de la marge passive des Alpes méridionales et l'histoire tectonique des Dolomites.

Depuis le 18^e siècle, des études pionnières sur la stratigraphie, la minéralogie, la sédimentologie et la paléontologie ont été réalisées dans les Dolomites par des géologues renommés. La région a servi de laboratoire naturel pour des chercheurs innombrables qui y ont travaillé et réalisé des études, notamment Giovanni Arduino (1714-1795), Déodat de Dolomieu (1750-1801), Alexander von Humboldt (1769-1859), Leopold von Buch (1774-1855), Edmund von Mojsisovics (1839-1907) et Ferdinand von Richthofen

(1833-1905). Selon le document de la proposition, de nombreux artistes ont été inspirés par les Dolomites, notamment Albrecht Dürer (1471-1528) et Johann Wolfgang von Goethe (1749-1832) ce qui souligne l'intérêt manifesté depuis longtemps aux paysages du bien proposé.

Bien que ce ne soit pas une base primaire de la proposition, le bien proposé comprend des régions d'importance nationale et régionale pour

la biodiversité. La flore de la région des Dolomites comprend environ 2400 plantes. Le bien proposé ne contient pas de superficie représentant toute cette diversité floristique mais la plupart de ses éléments ont une flore importante, par exemple Dolomiti Bellunesi avec 1350 espèces à lui seul, soit un quart de la flore de l'Italie et 55 types forestiers. Comme la flore, la faune est typique de la région mais elle est très diverse compte tenu du grand nombre d'habitats différents, des niveaux altitudinaux et de l'emplacement biogéographique pivot de la région. Deux facteurs principaux se distinguent. Une recolonisation progressive des zones les plus isolées par les grands carnivores est en train de se produire et a été facilitée par une utilisation et une perturbation anthropiques en régression tant dans les terres des vallées que dans les pâturages alpins. Le retour d'animaux tels que l'ours et le lynx autrefois exterminés pour protéger le bétail a ainsi été encouragé. Ces diminutions d'utilisation encouragent également l'expansion de la forêt sur les pentes, vers le haut et vers le bas, ce qui pourrait renforcer la résilience de la région aux changements climatiques.

3. COMPARAISON AVEC D'AUTRES SITES

Dans son approche comparative de cette proposition, l'UICN s'est tout d'abord demandé si les Dolomites dans leur ensemble (par opposition à chaque site proposé) peuvent être considérées comme une région de montagne à l'importance universelle exceptionnelle.

On considère, en général, que les Dolomites sont une des régions les plus belles des Alpes européennes tout en étant loin de posséder les plus hauts sommets ou les plus grands glaciers. Cela s'explique par le mélange de couleurs des roches qui varient aux différentes heures du jour et selon les conditions météorologiques ainsi que par la verticalité et la variété des formes. Le paysage extrêmement découpé, avec de larges vallées prises entre des murailles quasi verticales, rend les montagnes inhabituellement accessibles et visuellement impressionnantes. Parmi les régions comparables des Alpes, on peut citer les Alpes calcaires septentrionales d'Autriche et d'Allemagne et les pré-Alpes calcaires occidentales de France. Cependant, ces régions sont moins impressionnantes et moins colorées que les Dolomites. Les valeurs des Dolomites sont nettement distinctes de celles du Bien du patrimoine mondial Jungfrau-Aletsch-Bietschorn dans les Alpes suisses, en raison de la topographie de montagne entièrement différente et de l'absence relative de glaciers. Ailleurs en Europe, le Bien du patrimoine mondial mixte des Pyrénées – Mont Perdu (France et Espagne) présente des formations calcaires spectaculaires.

Il y a beaucoup de paysages de montagne spectaculaires ailleurs dans le monde et plus de 60 régions de montagne (biens naturels ou biens mixtes) sont déjà sur la Liste du patrimoine mondial. Toutefois, ils diffèrent considérablement des Dolomites du point de vue soit de leur géologie (p.ex. roches volcaniques : Kamchatka, Russie, Parc national des volcans d'Hawaï, États-Unis, Parc national de Tongariro, Nouvelle-Zélande, Parc national de Teide, Espagne) et/ou leurs conditions climatiques (p.ex. Los Glaciares, Argentine, Parc national de Canaima, Venezuela). Les glaciers qui subsistent dans les Dolomites sont plutôt petits de telle sorte que les sites qui sont principalement glacés à l'heure actuelle tels que Sagarmatha (Népal) ne sont pas comparables. Parmi les chaînes de montagnes calcaires, il y a des biens remarquables en Amérique du Nord où l'on trouve des montagnes de calcaire spectaculaires dans le Parc international de la paix Waterton-Glacier (Canada et États-Unis) et les parcs des montagnes Rocheuses canadiennes.

Toutefois, les formations calcaires spectaculaires – pinacles, pics et tourelles qui atteignent presque toujours plusieurs centaines de mètres de haut – sont la caractéristique paysagère particulière et dominante des Dolomites. Une telle concentration de tourelles, pics et pinacles spectaculaires et de hautes parois verticales (p.ex. Agner, Burel Civetta, Marmolada, Sass Maor, Torre di Luganaz, Tofane) est exceptionnelle dans un contexte mondial. Le mur nord de l'Agner est un des murs verticaux les plus hauts des Alpes, presque comparable en hauteur avec le célèbre mur nord de l'Eiger (1800 m) dans le Bien Jungfrau-Aletsch-Bietschorn et l'un des plus hauts murs de toutes les montagnes calcaires du monde. Ces caractéristiques sont celles qui justifient l'application des critères (vii) et (viii) pour les valeurs géomorphologiques du bien. Les preuves issues des études théoriques de l'UICN, de la mission d'évaluation et du matériel inclus dans la proposition concernant le paysage physique du bien et les réactions à sa beauté naturelle au fil du temps sous forme de tableaux et autres œuvres d'art apportent un appui important à l'application du critère (vii) au bien proposé.

L'intervalle de succession stratigraphique le plus important dans les Dolomites est celui de la période permo-triasique, y compris son registre de la transition entre le Permien et le Trias. Il est noté, dans la proposition, que cet intervalle de temps est bien représenté dans d'autres régions de montagne, notamment en Suisse, en Allemagne, en Autriche, en Hongrie, en Slovénie, au Canada et aux États-Unis ainsi que dans certaines parties de la chaîne de l'Himalaya. Ces valeurs sont importantes pour les géologues mais l'UICN note que les sites stratigraphiques des limites ont, jusqu'à présent, été considérés comme un thème probablement trop vaste pour une inscription sur la Liste du patrimoine

mondial. Si les Dolomites peuvent être considérées comme une des successions les plus importantes du monde, il y en a d'autres, d'égale importance, dans différents milieux sédimentaires de nombreux autres pays et continents. Le Bien du patrimoine mondial du Littoral du Dorset et de l'est du Devon (Royaume-Uni) contient une succession qui traverse le Trias, le Jurassique et le Crétacé, ainsi que plusieurs gisements fossilifères de vertébrés d'importance internationale, et présente une géomorphologie côtière classique. Les valeurs fossilifères de la période du Trias figurent déjà sur la Liste du patrimoine mondial dans les Parcs naturels d'Ischigualasto / Talampaya (Argentine) et dans le Monte San Giorgio (Suisse). Les valeurs de ces biens, inégalées en raison de la richesse des fossiles de vertébrés, dépassent celles des Dolomites en ce qu'elles traduisent la diversité de la vie terrestre et marine au Trias. Néanmoins, la proposition présente un argument bien étayé par une analyse comparative de 19 autres régions du monde, selon lequel les plates-formes carbonatées du Mésozoïque (« atolls fossilisés ») des Dolomites sont d'importance mondiale, notamment du point de vue des preuves qu'elles fournissent de l'évolution des bioconstructeurs après la limite Permien/Trias et de la préservation de la répartition sédimentaire et de relations originales entre les récifs bioconstruits et leurs bassins environnants.

L'UICN considère que les valeurs stratigraphiques et fossilifères ne sont pas, en elles-mêmes, suffisantes pour être considérées d'importance universelle exceptionnelle mais qu'elles sont un élément d'appui important pour l'application du critère pertinent du patrimoine mondial.

Enfin, l'UICN note que le bien a également fait l'objet d'un processus d'analyse comparative rigoureux du point de vue de la sélection des neuf éléments dans la grande région des Dolomites. Globalement, il y a un excès d'informations détaillées sur chaque élément du bien dans la proposition. Toutefois, la synthèse de la série dans son ensemble est bien faite et l'UICN note la présentation d'un diagramme clair montrant la contribution de chaque élément aux valeurs de la série dans son ensemble, ce qui est un exemple novateur de bonne pratique. L'UICN recommande que ce diagramme soit pris en exemple pour application dans le cas d'autres biens en série et l'a donc inclus en annexe au présent rapport d'évaluation.

En résumé, sur la base des analyses comparatives ci-dessus, l'UICN conclut que l'on peut considérer que les Dolomites répondent sans problème aux conditions du critère naturel (vii) du point de vue de leurs valeurs esthétiques. Les valeurs géomorphologiques des Dolomites, soutenues par les valeurs géologiques du point de vue de la stratigraphie et de la paléontologie, sont également une bonne base d'application du critère (viii) et se

comparent bien aux valeurs de sites récemment inscrits au titre de ce critère mais les valeurs géologiques à elles seules ne justifieraient pas l'inscription. Le choix des éléments qui composent la série a été fait avec rigueur et beaucoup de réflexion sur la complémentarité des différents éléments choisis.

4. INTÉGRITÉ

4.1 Protection

La situation concernant le statut juridique des différents sites est compliquée. La proposition énumère des règlements très nombreux et très variés applicables dans chaque site et dans chaque province. Quatre des éléments se trouvent dans une seule province; trois sont sur le territoire de deux provinces qui ont des dispositions juridiques différentes; et deux sont sur le territoire de trois provinces. La protection juridique dérive de la législation européenne, nationale et provinciale. L'UICN a demandé des informations complémentaires concernant le statut de protection du bien proposé. En réponse, l'État partie confirme que la protection juridique existante s'étend à 99,8% du bien proposé et à 98% de la superficie comprise dans les zones tampons. Un élément du bien proposé est essentiellement compris dans un parc national et la plupart des autres sont protégés en tant que parcs naturels provinciaux. Globalement, 71% du bien proposé est protégé dans un parc national ou dans des parcs naturels provinciaux; 94% et 83% sont protégés en tant que Sites d'importance communautaire (SIC) ou Zones de protection spéciale (ZPS), respectivement, dans le cadre du réseau Natura 2000 de l'Union européenne, au titre des Directives Habitats (92/43/CEE) et Oiseaux (79/409/CEE) et 86% sont protégés par l'article 142 du Code national du patrimoine culturel et des paysages modifié pour la dernière fois en mars 2008 qui indique, entre autres, que les régions situées au-dessus de 1600 mètres disposent d'un niveau spécial de protection. Le petit élément Rio delle Foglie/Bletterbach est protégé en tant que monument naturel par la législation provinciale. La complexité juridique est également reflétée dans différentes dispositions de gestion pour les différents éléments comme l'indique la discussion ci-dessous. Il reste de très petites zones « non protégées » dans les zones tampons, conséquence des efforts déployés pour relier les éléments du bien en série et/ou simplifier les limites de sorte que l'intégration de ces zones, dans la proposition, est acceptable.

La proposition décrit la situation foncière de chaque site de la série. La majeure partie du bien proposé est en propriété publique. Toutefois, selon la définition donnée dans la proposition, propriété publique ne signifie pas que l'État soit seul propriétaire; cela recouvre également des terrains gérés aux niveaux

régional, provincial et municipal. Cela représentera probablement une difficulté pour la gestion future, tant du point de vue de la coordination entre les différents niveaux concernés que du point de vue de l'élaboration et de l'application d'une stratégie de gestion globale efficace.

L'UICN considère que le statut de protection du bien proposé remplit les conditions énoncées dans les *Orientations*.

4.2 Limites

Les limites des neuf éléments du bien proposé et de leurs zones tampons sont clairement cartographiées et logiques. Elles suivent, dans la mesure du possible, celles des aires protégées existantes (huit parcs naturels, un parc national et plusieurs sites Natura 2000 ou la courbe de niveau de 1600 mètres). Les limites excluent les infrastructures et les zones à utilisation intensive mais englobent un choix d'éléments composants qui peuvent être acceptés car ils comprennent toutes les zones essentielles pour le maintien de la beauté du bien et tout ou la plupart des éléments clés interconnectés et interdépendants de la géologie dans leurs relations naturelles, comme l'exigent les *Orientations*. L'État partie a fourni, dans son information supplémentaire, des explications claires et notamment des cartes topographiques détaillées pour un ensemble d'amendements mineurs aux limites proposées à l'origine. Ces modifications ont été faites afin de corriger des erreurs de cartographie précédentes et en réaction à l'avis rendu par l'UICN concernant l'établissement de limites rationnelles conformes aux exigences d'intégrité du bien proposé.

L'UICN considère que les limites du bien proposé remplissent les conditions énoncées dans les *Orientations*.

4.3 Gestion

Un plan de gestion pour l'ensemble de la série proposée à l'origine accompagnait la proposition d'origine. Il donne une idée des responsabilités des différentes autorités des parcs (suivi, communication, information et promotion). Toutefois, il n'existe pas d'objectifs communs ni de stratégie pour la gestion de la série entière et le plan précise que « *la plus grande difficulté liée à la proposition d'un plan de conservation unifié réside dans l'impossibilité d'harmoniser, du moins à court ou moyen terme, les systèmes législatifs des différentes provinces et régions en ce qui concerne la sauvegarde de la nature* ». L'UICN note que cette difficulté reste une réalité bien que des mesures aient été prises pour y remédier.

L'UICN a demandé des précisions sur le statut du système de gestion global pour le bien et le statut

des plans et ressources pour la gestion des sites dans les informations complémentaires demandées à l'État partie. La réponse de l'État partie fournit une évaluation complète de la situation et les points clés sont les suivants :

Système de gestion global et ressources :

L'État partie, dans son information complémentaire, présente une stratégie qui vise à garantir la gestion coordonnée du bien en série proposé. Il confirme qu'un plan de gestion global n'avait pas été établi au 28 février 2009 et indique les mesures prises pour remédier à cette lacune dans la proposition. Avant tout, ceci confirme qu'un arrangement institutionnel a été préparé sous forme de fondation spéciale appelée « Dolomiti – Dolomiten – Dolomitis – Dolomites UNESCO » à laquelle participeront les cinq provinces concernées par le bien.

L'information complémentaire indique que cette fondation sera établie au cas où la décision du Comité serait positive et décrit la structure de gestion en fournissant les documents juridiques qui ont déjà été adoptés par toutes les provinces. Il est également indiqué qu'un personnel sera fourni ainsi qu'un budget annuel de Euro 400 000 par an (avec une somme supplémentaire de Euro 200 000 pour la première année de fonctionnement) qui sera réparti entre les cinq provinces. Si l'efficacité de cette organisation ne peut être jugée qu'après son entrée en fonction, l'UICN considère que la structure et le fonctionnement prévus semblent être positifs et ont de fortes chances d'être efficaces.

La proposition soulignait aussi d'importants progrès et des plans relatifs à la création d'un système de gestion global. Cela tient compte des résultats d'un groupe de travail qui a identifié une série de thèmes et d'objectifs clés et décrit une série prévue de six ateliers pour développer cette idée en 2009, dont un certain nombre seront organisés entre le moment où le présent rapport d'évaluation par l'UICN sera finalisé et la réunion du Comité du patrimoine mondial en juin 2009. Malgré ces progrès, la proposition et l'information complémentaire ne semblent pas contenir d'engagement ferme concernant un calendrier de réalisation du système de gestion global. Comme il s'agit d'une condition de l'inscription, le Comité devra vérifier les intentions de l'État partie à cet égard. L'UICN considère qu'il est certainement possible de mettre en place un plan de gestion global avant la 35^e Session du Comité en 2011 et même bien avant si l'on en juge par les progrès faits par l'État partie.

Plans de gestion pour les différents éléments du bien proposé :

En ce qui concerne les différents éléments du bien proposé, la situation en matière de gestion est également résumée dans l'information complémentaire fournie par l'État partie sur demande

de l'UICN. Cette information explique clairement la situation complexe concernant les plans de gestion du site et indique que la situation concernant ces plans a beaucoup progressé mais que tous les éléments ne disposent pas encore d'un plan de gestion. L'information complémentaire note que tous les éléments du bien sont gérés par les mesures fixées dans les plans d'aménagement. Bien que ces plans supplémentaires traitent relativement en détail toute une gamme d'utilisations, ils sont, en essence, des documents réglementaires et de nombreuses activités de gestion clés que l'on peut normalement attendre dans une aire protégée n'y figurent pas.

Sept des neuf éléments sont couverts par un plan de gestion plus élaboré bien que la couverture ne soit complète que pour deux éléments et quasi complète (>90%) pour deux autres. Trois éléments sont partiellement couverts par un plan de gestion, soit sur 61% à 76% de leur superficie. Deux matrices fournissent des informations sur les domaines d'action et actions planifiées et actuelles. Elles indiquent également de nombreux points communs entre les neuf éléments mais aussi une série d'activités qui ne sont en place que pour certains éléments et pas pour les autres.

Les budgets des différents éléments de la proposition sont considérables; il y a eu des investissements importants dans l'infrastructure et beaucoup de personnes travaillent dans les sites, employées par différentes autorités, des entreprises touristiques, des refuges, etc. Toutefois, la proposition et l'information complémentaire n'indiquent pas le nombre d'employés et la quantité des ressources qui seront coordonnées pour apporter une valeur supplémentaire à un bien éventuel du patrimoine mondial.

La mission de l'UICN a déterminé que les divers acteurs (p.ex. chercheurs, communes, musées, opérateurs touristiques, opérateurs de refuges et professionnels de l'éducation) apportent un appui considérable à la proposition. Des informations détaillées sur les processus de consultation des acteurs qui ont eu lieu en préparation de la proposition sont fournies dans l'information complémentaire communiquée par l'État partie à la demande de l'UICN.

En résumé, bien qu'il y ait eu des progrès considérables, l'UICN considère que la gestion du bien proposé ne remplit pas, actuellement, les obligations énoncées dans les *Orientations*. Cela s'explique par l'absence de plans de gestion pour certains des éléments proposés et l'absence de système de gestion global pour le bien proposé dans son ensemble. L'UICN note que le dossier de la proposition ne contient pas de calendrier explicite pour la fourniture de ces plans.

4.4 Menaces et activités anthropiques

Les Dolomites sont une grande destination de tourisme depuis les Alpes et plus loin. La proposition et les informations complémentaires fournissent des informations précises sur le nombre de touristes. Dans le bien proposé, les pressions et le développement du tourisme sont un problème essentiel et plusieurs localités bien connues ont été expressément exclues de la proposition en raison de la présence d'infrastructures touristiques, en particulier pour le ski. Dans un élément (Marmolada), il y a un téléphérique et des remonte-pentes associés et dans un autre élément (Tofane, élément 5), il y a aussi un téléphérique qui est fermé l'hiver. L'UICN considère que compte tenu de l'échelle du bien, aucun des deux téléphériques ne crée d'impact insurmontable sur les valeurs naturelles du bien et que les exclure du bien n'est pas nécessaire à condition qu'ils restent rigoureusement gérés pour éviter toute nouvelle croissance de leur impact. Selon l'État partie, les remonte-pentes de Marmolada devraient être éliminés à l'avenir et le terrain touché (qui n'est pas couvert de végétation) devrait être restauré.

Les infrastructures touristiques existantes et futures à l'intérieur et en particulier à proximité du bien proposé, par exemple le développement des hôtels, refuges, abris et pistes, posent une menace grave malgré les efforts de gestion du tourisme dans certains éléments. Dans certains éléments du bien (p.ex. Marmolada, élément 2 et Tre Cime, élément 5), les équipements et activités touristiques sont à la limite de la tolérance pour un bien du patrimoine mondial. Ils ont aussi des impacts importants dans les zones tampons du bien proposé. Il faut planifier, gérer et réglementer plus efficacement les équipements et activités touristiques, conformément à la capacité de charge du bien proposé.

Le système de gestion global devrait comprendre une stratégie de gestion intégrée du tourisme qui empêche un développement touristique inapproprié de venir compromettre les valeurs naturelles. Une réduction de la pression dans les zones telles que celles qui sont mentionnées plus haut devrait être pris en considération. En particulier, il faut des stratégies et des mesures efficaces pour gérer et atténuer les impacts du tourisme dans les zones touristiques et pour protéger les zones naturelles et sauvages importantes telles que Dolomiti Friulane contre les impacts du tourisme. Une stratégie de gestion intégrée du tourisme devrait aussi comprendre des stratégies et mesures efficaces pour la gestion d'activités spécifiques telles que l'escalade. Pour être efficace, cette stratégie devrait à la fois tenir compte du bien proposé et de ses zones tampons ainsi que de la grande région. Il sera impossible de concevoir une stratégie touristique efficace si l'on se concentre uniquement sur le bien proposé. Dans l'information complémentaire fournie par l'État partie,

il y a des données sur le tourisme qui peuvent servir à la création de cette stratégie ; cette information indique également qu'un rôle clé de la nouvelle fondation sera d'examiner ces questions de manière prioritaire.

Dans toute la mesure du possible, les routes publiques ont été exclues de la série proposée, en particulier en réponse à l'avis donné par l'UICN suite à ses visites sur place. Dans de nombreuses zones, il y a des routes qui ne sont pas ouvertes au public. Dans les zones boisées, ces routes servent à l'exploitation forestière et à la chasse (la chasse est interdite dans tous les parcs de toutes les provinces, excepté Bolzano). Plusieurs routes se trouvent aussi dans des zones de haute montagne, au-delà de la limite des arbres. Ce sont des vestiges de la Première Guerre mondiale qui servent aujourd'hui à approvisionner les refuges et les abris.

Une exploitation forestière limitée (coupes sanitaires) est autorisée dans les forêts du bien proposé. L'intensité de ces activités est faible et, en général, limitée à des coupes sanitaires d'arbres individuels. Toutefois, il n'existe pas d'interdiction légale de la coupe claire. Il y a aussi des activités de pâturage d'été. Le bétail est limité à quelques prairies fertiles mais on trouve des moutons dans de nombreux endroits du bien proposé.

En résumé, l'UICN considère que le bien proposé ne remplit pas intégralement les conditions d'intégrité du point de vue de la gestion effective du bien qui n'est pas encore pleinement satisfaisante. Les éléments clés manquants sont : un système de gestion global établi pour le bien dans son ensemble, des plans de gestion pour deux éléments et l'absence de couverture complète des plans de gestion dans plusieurs autres éléments. L'État partie n'a pas encore établi de calendrier pour la mise en place de ces plans.

5. AUTRES COMMENTAIRES

5.1 Justification de l'approche en série

Lorsque l'UICN évalue une proposition en série, elle se pose les questions suivantes :

a) Comment l'approche en série se justifie-t-elle?

On peut justifier une approche en série du point de vue de la proposition concernant les Dolomites, le but étant de rassembler des zones clés qui, ensemble, représentent les valeurs naturelles les plus importantes de toute la chaîne de montagnes.

b) Les éléments séparés du site sont-ils liés sur le plan fonctionnel du point de vue des Orientations?

Les neuf éléments proposés dans la présente proposition sont reliés sur le plan fonctionnel en ce sens qu'ils représentent des valeurs naturelles complémentaires des Dolomites. Cela concerne la gamme des valeurs paysagères et géomorphologiques et la représentation de la succession géologique continue de la région. Cela correspond bien aux attentes des *Orientations* du point de vue du critère pertinent.

c) Existe-t-il un cadre de gestion global effectif pour toutes les unités du bien proposé?

Il n'y a pas encore de cadre de gestion global pour le bien. Une discussion détaillée figure au paragraphe 4.3.

6. APPLICATION DES CRITÈRES

Ce bien en série est proposé au titre de deux critères naturels : (vii) et (viii).

Critère (vii) : phénomènes naturels remarquables ou beauté naturelle exceptionnelle

Le paysage des Dolomites est généralement considéré comme l'un des plus beaux paysages de montagne du monde. Sa beauté intrinsèque provient d'une diversité de formes verticales spectaculaires telles que des pinacles, des tourelles et des pics, entrecoupées de surfaces planes contrastantes, en particulier des ressauts, des surplombs et des plateaux qui s'élèvent tous de manière abrupte au dessus de vastes dépôts d'éboulis et de collines basses plus douces. Le contraste entre les surfaces rocheuses nues, de couleur claire, et les forêts et prairies au dessous offre toute une harmonie de couleurs. Les montagnes s'élèvent en pics séparés par des ravins, parfois isolés et parfois se déployant en d'immenses panoramas. Certaines des falaises rocheuses s'élèvent à plus de 1500 mètres d'altitude et comptent parmi les murailles calcaires les plus hautes du monde. Le paysage particulier des Dolomites est devenu l'archétype du paysage dit «dolomitique». Les géologues pionniers ont été les premiers à être captivés par la beauté des montagnes; leurs écrits puis les peintures et les photographies qui ont suivi soulignent l'attrait esthétique du bien.

L'UICN considère que le bien proposé remplit ce critère.

Critère (viii) : histoire de la terre, éléments et processus géologiques et géomorphiques

Les Dolomites sont d'importance internationale pour la géomorphologie en tant que site classique pour l'orogénèse calcaire dolomitique. La région présente une grande diversité de reliefs fruits de l'érosion, de la tectonique et de la glaciation. La quantité et la concentration des formations calcaires extrêmement variées sont extraordinaires au plan mondial avec des pics, des tours, des pinacles et certaines des murailles rocheuses verticales les plus hautes du monde. Les valeurs géologiques ont aussi une importance internationale, en particulier les vestiges de plates formes carbonatées du Mésozoïque ou « atolls fossilisés » qui illustrent, notamment, l'évolution des bioconstructeurs à la limite entre le Permien et le Trias, et la préservation des relations entre les récifs qu'ils ont construits et les bassins environnants. Les Dolomites comprennent, en outre, plusieurs sections-types d'importance internationale de la stratigraphie du Trias. Les valeurs scientifiques du bien sont également renforcées par l'étude et la reconnaissance internationale dont les Dolomites sont depuis longtemps l'objet. Globalement, l'association entre les valeurs géomorphologiques et géologiques crée un bien d'importance mondiale.

L'UICN considère que le bien proposé remplit ce critère.

L'UICN considère que le statut de protection et les limites du bien proposé ne remplissent pas entièrement les conditions d'intégrité; si ce n'est que les conditions concernant la gestion ne sont pas remplies compte tenu de l'absence actuelle de système de gestion global pour le bien proposé. Il n'y a pas non plus, pour l'instant, de plans de gestion pour certains éléments du bien. Bien que l'on puisse être assez optimistes concernant la possibilité de satisfaire ces conditions, l'absence de plans est clairement une préoccupation pour l'instant.

L'UICN note que dans des circonstances semblables, la pratique récente du Comité du patrimoine mondial a été d'inscrire les biens sur la Liste du patrimoine mondial en demandant à l'État partie de terminer les plans de gestion requis dans un temps donné. Dans le cas des Dolomites, l'UICN considère qu'un calendrier de 18 mois au moins est nécessaire pour mettre en place les plans en question. En conséquence, si le Comité souhaite inscrire le bien d'ores et déjà, l'UICN recommande qu'il adopte la recommandation qui suit et qu'il commence par vérifier que l'État partie arrête un programme et un calendrier clairs pour établir le plan de gestion global nécessaire pour le bien proposé (comme précisé au paragraphe 4 du projet de décision). Cela permettrait de garantir que la décision est totalement conforme au paragraphe 115 des *Orientations* et reconnaîtrait également qu'un processus important est déjà en cours pour

établir le système de gestion global requis. L'UICN recommande également que le Comité envisage une autre stratégie, à savoir le renvoi du bien à l'État partie pour que ces plans puissent être mis en œuvre avant l'inscription.

7. RECOMMANDATIONS

L'UICN recommande que le Comité du patrimoine mondial adopte la décision suivante :

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné les documents **WHC-09/33.COM/8B** et **WHC-09/33.COM/INF.8B2**,
2. Inscrit **Les Dolomites, Italie**, sur la Liste du patrimoine mondial, sur la base des critères naturels **(vii) et (viii)**,
3. Adopte l'Attestation de valeur universelle exceptionnelle suivante :

Brève synthèse

Les neuf éléments composant le Bien du patrimoine mondial Les Dolomites protègent une série de paysages de montagne hautement distinctifs et de beauté naturelle exceptionnelle. Les pics verticaux spectaculaires de couleur claire qui présentent toute une diversité de formes sculpturales particulières sont extraordinaires à l'échelon mondial. Ce bien contient aussi une association de valeurs d'importance internationale pour les sciences de la terre. La quantité et la concentration des formations calcaires extrêmement variées sont extraordinaires dans un contexte mondial tandis que la géologie superbement exposée offre un point de vue sur le renouveau de la vie marine au Trias, après la plus vaste extinction jamais enregistrée dans l'histoire de la vie sur Terre. Les paysages sublimes, monumentaux et colorés des Dolomites ont depuis toujours attiré de nombreux voyageurs et leurs valeurs font depuis longtemps l'objet d'interprétations scientifiques et artistiques.

Critères

Critère (vii) : Le paysage des Dolomites est généralement considéré comme l'un des plus beaux paysages de montagne du monde. Sa beauté intrinsèque provient d'une diversité de formes verticales spectaculaires telles que des pinacles, des tourelles et des pics, entrecoupées de surfaces planes contrastantes, en particulier des ressauts, des surplombs et des plateaux qui s'élèvent tous de manière abrupte au dessus de vastes dépôts d'éboulis et de collines basses plus

douces. Le contraste entre les surfaces rocheuses nues, de couleur claire, et les forêts et prairies au dessous offre toute une harmonie de couleurs. Les montagnes s'élèvent en pics séparés par des ravins, parfois isolés et parfois se déployant en d'immenses panoramas. Certaines des falaises rocheuses s'élèvent à plus de 1500 mètres d'altitude et comptent parmi les murailles calcaires les plus hautes du monde. Le paysage particulier des Dolomites est devenu l'archétype du paysage dit « dolomitique ». Les géologues pionniers ont été les premiers à être captivés par la beauté des montagnes; leurs écrits puis les peintures et les photographies qui ont suivi soulignent l'attrait esthétique du bien.

Critère (viii) : Les Dolomites sont d'importance internationale pour la géomorphologie en tant que site classique pour l'orogénèse calcaire dolomitique. La région présente une grande diversité de reliefs fruits de l'érosion, de la tectonique et de la glaciation. La quantité et la concentration des formations calcaires extrêmement variées sont extraordinaires au plan mondial avec des pics, des tours, des pinacles et certaines des murailles rocheuses verticales les plus hautes du monde. Les valeurs géologiques ont aussi une importance internationale, en particulier les vestiges de plates formes carbonatées du Mésozoïque ou « atolls fossilisés » qui illustrent, notamment, l'évolution des bioconstructeurs à la limite entre le Permien et le Trias, et la préservation des relations entre les récifs qu'ils ont construits et les bassins environnants. Les Dolomites comprennent, en outre, plusieurs sections-types d'importance internationale de la stratigraphie du Trias. Les valeurs scientifiques du bien sont également renforcées par l'étude et la reconnaissance internationale dont les Dolomites sont depuis longtemps l'objet. Globalement, l'association entre les valeurs géomorphologiques et géologiques crée un bien d'importance mondiale.

Intégrité

Les neuf éléments composant le bien comprennent toutes les zones essentielles pour le maintien de sa beauté ainsi que la plupart ou l'ensemble des éléments de sciences de la terre interconnectés et interdépendants dans leurs relations naturelles. Le bien recouvre certains secteurs d'un parc national, plusieurs parcs naturels provinciaux et des sites Natura 2000 ainsi qu'un monument naturel. Des zones tampons ont été définies pour chaque élément pour contribuer à sa protection contre les menaces provenant de l'extérieur des limites. Les paysages et processus

naturels essentiels au maintien des valeurs et de l'intégrité du bien sont en bon état de conservation et pratiquement non touchés par le développement.

Mesures de gestion et de protection

En tant que bien en série, les Dolomites ont besoin de dispositions de gouvernance interprovinciales et de suffisamment de ressources pour garantir que les cinq provinces ayant un territoire dans le bien soient liées dans le cadre d'un système de gestion commun avec une stratégie de gestion conjointe convenue et un cadre de suivi et d'établissement des rapports pour le bien dans son ensemble. Des politiques et programmes communs pour la gestion de l'utilisation par le public et la présentation du bien sont également requis pour le bien et ses zones tampons. Le bien a besoin de protection contre la pression du tourisme, et les infrastructures en rapport.

Chacune des parties qui composent le bien en série nécessite son propre plan de gestion prévoyant non seulement la protection et la gestion des sols mais aussi la réglementation et la gestion des activités humaines pour maintenir les valeurs et, en particulier, préserver les qualités des paysages et processus naturels, y compris de vastes régions qui ont encore un caractère sauvage. Les zones soumises à un tourisme plus intense doivent être gérées de manière à garantir que le nombre de visiteurs et les activités restent dans la capacité de charge du bien du point de vue de la protection à la fois de ses valeurs et de l'expérience des visiteurs. Des ressources et un personnel adéquats ainsi que la coordination entre les différentes équipes dans les différents éléments du bien sont également essentiels.

4. Note que l'inscription du bien est conditionnelle à l'acceptation, par l'État partie, des requêtes suivantes du Comité qui devraient être appliquées avant la 35e session, en 2011, de manière à remplir intégralement les obligations énoncées dans les *Orientations* :

a) que la future fondation interprovinciale : « Dolomiti – Dolomiten – Dolomitis – Dolomites UNESCO » soit établie dès l'inscription du bien et dotée du budget indiqué par l'État partie.

b) qu'une stratégie de gestion générale axée sur l'action soit établie pour l'ensemble du bien en série, en consultation avec toute la gamme des acteurs concernés, afin d'établir (i) les dispositions de gouvernance pour la gestion efficace du bien; (ii) les mesures de

gestion opérationnelles en relation avec les thèmes clés qui appartiennent spécifiquement au bien du patrimoine mondial proposé et les critères pour lesquels il est inscrit; (iii) le suivi et l'établissement d'un rapport sur l'état de conservation du bien dans son ensemble et l'efficacité de la gestion du bien et (iv) des options pratiques pour parvenir à la durabilité financière en vue de la conservation et de la gestion du bien;

c) que chacun des éléments du bien en série dispose d'un plan de gestion complet pour garantir la cohérence et l'exécution efficace du cadre global ainsi que la gestion locale efficace de la conservation et de l'utilisation adaptée à l'élément en question.

d) qu'il y ait une stratégie complète pour le tourisme et l'utilisation par les visiteurs couvrant le bien, ses zones tampons et tenant compte des liens appropriés avec la région environnante afin de tenir pleinement compte des obligations de maintien de la valeur universelle exceptionnelle et des conditions d'intégrité du bien en prévision d'une augmentation des visites après l'inscription. Cette stratégie devrait viser à gérer le nombre de visiteurs dans les zones qui ont déjà atteint la capacité de charge ou qui l'ont dépassée, à interdire une intensification de l'infrastructure ou des utilisations inappropriées qui pourraient avoir des effets sur les valeurs du bien et à garantir la présentation effective et les avantages du tourisme compatibles avec la conservation à long terme du bien.

5. Félicite l'État partie pour les efforts considérables qu'il a déployés en vue d'appliquer les recommandations précédentes concernant l'établissement d'un bien en série approprié et pour les mesures prises en vue d'établir des dispositions de gestion globale pour le bien et prend note de la présentation des différents éléments composants du point de vue des valeurs du bien dans son ensemble comme un exemple de bonne pratique;
6. Demande à l'État partie d'inviter une mission dans le bien en 2011 pour évaluer les progrès d'application du cadre de gestion globale et de la gouvernance du bien, l'établissement de plans de gestion pour les différents éléments du bien et l'établissement d'une stratégie de tourisme afin de permettre au Comité du patrimoine mondial d'évaluer les progrès accomplis du point de vue des demandes formulées plus haut.

Carte 1: Localisation du bien proposé



Carte 2 : Limites du bien proposé

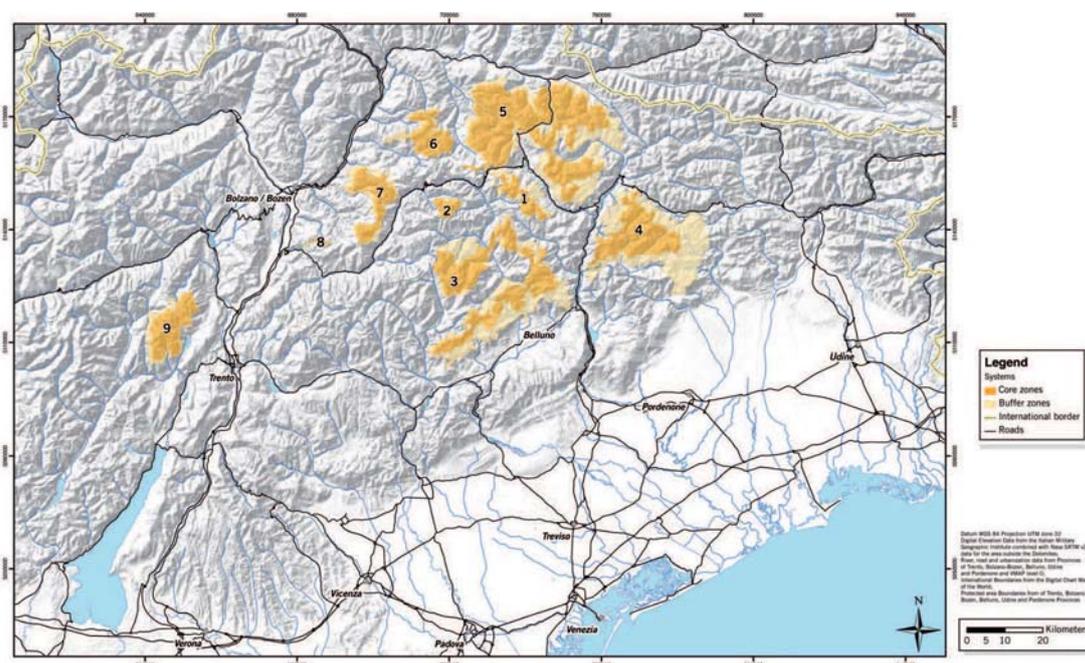


Diagramme 1: Diagramme démontrant les relations entre les éléments du bien

Nomination of the Dolomites for inscription on the World Natural Heritage List UNESCO

2. Description of property

